

desquelles à quelques sommes qu'elles puissent monter, Sa Majesté luy a fait don et remise à la charge de porter foy et hommage au château de Saint-Louis, de Québec, duquel le dit fief relèvera, et des autres redevances portées par la Coutume de Paris suivie au dit pays ; que les appellations du juge qui y sera éably ressortiront en la juridiction de Montréal, à la charge aussi de conserver et faire conserver par ses tenanciers les bois de chesne propres pour la construction des vaisseaux de Sa Majesté ; de donner avis à Sa Majesté ou au Gouverneur et intendant du dit pays, des mines, minières ou minéraux, si aucuns se trouvent dans la dite concession ; de la mettre en valeur et d'y tenir et faire tenir feu et lieu par ses tenanciers, faute de quoy elle sera réunie au domaine de Sa Majesté ; de laisser libres les chemins nécessaires pour l'utilité publique, de laisser aussi les grèves libres à tous pêcheurs, à l'exception de celle dont le dit Sieur La Naudière aura besoin pour sa pesche, etc.

(Signé) LOUIS ROUILLE.

En 1793 M. de Lanaudière fit arpenter sa seigneurie par James Rankin qui trouva que le lac Maskinongé au lieu d'être situé à l'extrémité nord de sa seigneurie, en était éloigné de plusieurs milles à l'ouest.

Trois ans plus tard M. Lasx fut chargé d'arpenter le canton Brandon et il comprit dans ses limites le lac Maskinongé.

Toussaint Pothier étant devenu propriétaire de la seigneurie de Lanaudière, revendiqua énergiquement le lac et le terrain qui se trouve entre cette nappe d'eau et la limite ouest de sa seigneurie.

Le 31 mars 1825 Pothier fit passer un ordre en conseil ajoutant à sa seigneurie le terrain qu'il convoitait. (1).

En 1815 la question n'était pas encore réglée (elle ne le fut qu'en 1825) et voici ce que l'arpenteur Bouchette en dit dans l'ouvrage cité

(1) Le 3 nov. 1842, le shérif des Trois-Rivières vendit la seigneurie de Pothier à Pénchère. Ce fut Samuel Gerrard de Montréal, qui l'acheta. Pour une raison qui nous est inconnue, Ch.-Ed. Dunn qui était l'administrateur de la succession de Pothier acheta la seigneurie pour 13,000 livres courantes le 16 mars 1848 ; il fit un acte de rétrocession le 15 avril 1852 puis revendit à Gerrard le 2 juin 1854. Par son testament daté du 20 nov. 1858 Gerrard légua ce qu'il possédait à Ann Gernard, veuve de Robt. Thos. Ridge, de Rockport, Irlande, et aux mièces et neveux qu'il avait. Ces héritiers vendirent à Michel Lefebvre, de Ste-Ursule, le 23 déc. 1867 au prix de \$4,500, 1° le fief Marianne ou Carufel, 2°, la seigneurie de Lanaudière ou lac Maskinongé, excepté le fief Hope. Ce dernier appartient au Dr de Lisle, bibliothécaire du barreau de Montréal.